



Référentiel de sensibilité des données des poissons continentaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décembre 2025



 Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Informations sur le document

Historique du document :

Version	Date	Commentaires
Version 1	Décembre 2025	Version finale n°1 validée par les CSRPN du 07/12/2023 et du 21/05/2024 et par le MNHN le 20/06/2025

Date de réalisation : décembre 2025

Rédaction :

Hélène CHAUVIN - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Yolan RICHARD - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Relecture :

Julie DELAUGE - Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Citation recommandée :

CEN PACA, 2025. Référentiel de sensibilité des données des poissons continentaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, version 1. Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Silene, plateforme d'occurrences taxons du SINP PACA. 15p.

Photographies de couverture (de gauche à droite) :

Thymallus thymallus © Laurent Madelon (FNPF)

Anguilla anguilla @ R. Passeron (FD de Pêche 06)

Tables des matières

Préambule.....	3
I. Méthodologie.....	4
II. Poissons continentaux.....	7
Calendrier et experts sollicités	7
Résultats de l'analyse.....	7
Espèces nécessitant une attention particulière	9
Espèces sensibles figurant sur la liste socle nationale et n'ayant pas été retenues pour la liste régionale	9
Avis du CSRPN.....	9
Avis du MNHN	9
Liste des espèces à données sensibles parmi les poissons de PACA	10
Bibliographie	11
ANNEXE : Tableau des critères d'évaluation des taxons de poissons en PACA.....	12

Préambule

Le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP) est un programme national, porté par le Ministère chargé de l'environnement et conçu comme une organisation collaborative pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données de biodiversité. Le SINP est un des Systèmes d'information métiers du Système d'information sur la biodiversité (SIB), son organisation est décrite dans un le schéma métier du SINP approuvé le 30 août 2022 et disponible sur www.naturefrance.fr.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Silene est le portail régional d'accès aux données naturalistes. Silene est un outil public et collectif qui informe sur la localisation des espèces de faune et de flore dans l'objectif de favoriser, par le partage de la connaissance, la prise en compte de la biodiversité et la conservation du patrimoine naturel régional. Silene est ainsi la plateforme régionale d'occurrence taxons du SINP en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En tant que plateforme habilitée SINP, Silene est donc un dispositif qui doit fournir des réponses opérationnelles aux engagements de l'État (convention d'Aarhus, Directive 2003/4/CE, Plan biodiversité du 4 juillet 2018).

Le nouveau schéma métier du SINP d'août 2022 impose la libre diffusion (open data) des données, hors données sensibles. **Une donnée sensible est une donnée dont la consultation ou la communication porte atteinte à la protection de l'environnement** (article 124-4 du Code de l'environnement). Ces données sensibles doivent rester des exceptions à la règle générale en matière d'information sur l'environnement, à savoir la diffusion de l'information. Dans chaque cas particulier, **l'intérêt public servi par la divulgation est mis en balance avec l'intérêt servi par le refus de divulguer** (article 4.2 de la Directive européenne 2003/4/CE).

Chaque région élabore et met en place ses référentiels de données sensibles afin qu'ils soient pris en compte lors de la mise en conformité avec l'open data.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a coordonné l'élaboration des référentiels de sensibilité des données faunistiques des taxons terrestres pour le territoire de la région PACA. Cette évaluation est organisée par grands groupes taxonomiques.

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation des **poissons continentaux** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



I. Méthodologie

L'évaluation des données sensibles se base sur le guide technique réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) (Ichter *et al.*, 2022). Chaque choix doit être argumenté et validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), puis par le MNHN. Un arrêté préfectoral est ensuite publié et les référentiels de données sensibles régionaux peuvent être intégrés sur la plateforme du SINP régional et national.

Un élément est considéré comme potentiellement sensible s'il répond **simultanément aux trois critères** de sélection du guide méthodologique (tableau 1) :

- critère A : risque d'atteinte volontaire
- critère B : sensibilité intrinsèque
- critère C : effet de la diffusion

Le critère A concerne le risque d'atteinte volontaire sur un taxon, plus précisément l'élément est-il soumis à une activité humaine pouvant lui être néfaste ? Les atteintes ont été appréhendées, dans la mesure du possible, à l'échelle des populations.

Le critère B concerne la sensibilité intrinsèque du taxon, à savoir le taxon est-il menacé ou à risque ? Ce critère a été rempli sur les listes rouges PACA lorsque celles-ci existaient ; à défaut, comme c'est le cas pour les Poissons, ce sont les listes rouges France qui ont été utilisées.

Le critère C concerne l'effet de la diffusion, plus précisément l'objectif est de savoir si la diffusion des données risque d'augmenter de manière immédiate et irréversible à court terme le préjudice portant sur le taxon (décrit au critère A). Pour répondre à ce critère, le sous critère C-1 concernant la disponibilité de l'information dans le domaine public a été évalué en fonction de la disponibilité des données de manière massive et facilement trouvables.

Pour les taxons validant ces trois critères, les **conditions de floutage** ont ensuite été déterminés selon les définitions du guide méthodologique, à savoir les règles d'application, le niveau de floutage et la durée de floutage de la donnée (tableaux 2 et 3).



Tableau 1. Synthèse des critères du guide méthodologie nationale

Critère A : Risque d'atteinte volontaire dans la région ou dans un même contexte	Si oui	Si non
A-1) L'espèce est-elle sujette à atteinte directe de type prélèvement ou dérangement (comestible, collection, utilisation médicinale, industrielle, photographie, commerce, chasse, pêche, horticulture, destruction volontaire...)?	Passer à la question suivante	Données non sensibles à la diffusion
A-2) Y a-t-il des cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ? Ou existe-t-il des éléments objectifs d'un risque sur l'état de conservation à l'avenir ?	Espèce potentiellement sensible (voir critères B et C)	Cas à débattre
Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce	Si oui	Si non
B-1a) Si l'espèce figure sur une liste rouge régionale ou nationale (voire européenne ou mondiale le cas échéant) selon la méthodologie UICN : est-elle considérée vulnérable (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) ? (sauf cas particulier de déclin d'une population encore répandue = non sensible)	Espèce potentiellement sensible (voir critères A et C)	Passer à la question suivante
B-1b) S'il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné, ou que l'espèce a été évaluée quasi menacée (NT) ou en données insuffisantes DD par la liste rouge : <ul style="list-style-type: none"> l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional (p. ex. issue des listes d'espèces déterminantes ZNIEFF) l'espèce est fragile en raison d'une dynamique démographique faible 	Espèce potentiellement sensible (voir critères A et C)	Passer à la question suivante
B-2) L'espèce n'est pas particulièrement menacée mais son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement.	Cas à débattre	Données non sensibles à la diffusion
Critère C : Effet de la diffusion de l'information (La disponibilité de l'information augmente elle le risque ?)	Si oui	Si non
C-1) Les informations sont-elles déjà dans le domaine public, ou déjà connues des personnes ou groupes de personnes susceptibles de porter atteinte aux populations ?	Données non sensibles à la diffusion	Passer à la question suivante
C-2) L'espèce est-elle facilement trouvable (ou accessible) sur le terrain, pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce ?	Potentiellement sensible (voir critères A, B et les éléments de contexte)	Cas à débattre

Tableau 2. Synthèse des conditions d'application du floutage des données sensibles

Condition	Description/exemple
Statut biologique	Reproduction, hibernation, swarming, sédentaire
Comportement	Hibernage, dortoir, swarming, nourrissage jeunes, sédentaire, territorial...
Stade de vie	Stade de développement (adulte, juvénile, larve...)
Période (année)	Sensibilité applicable sur les données observées il y a moins de N années
Période (mois)	Sensibilité applicable sur les données observées entre les mois X et Y (p. ex. pour ne flouter les occurrences d'espèces qu'en période de reproduction)
Dénombrement	Individu, ponte, colonie
Indices de présence	Galerie, terrier, tanière, gîte





Tableau 3. Synthèse des niveaux de floutage possibles pour les données sensibles

Surface (km ²)	Surface (ha)	Correspondance maillage
1 km ²	100 hectares	Maille 1 km
4 km ²	400 hectares	Maille 2 km
25 km ²	2 500 hectares	Maille 5 km
100 km ²	10 000 hectares	Maille 10 km
400 km ²	40 000 hectares	Maille 20 km
2 500 km ²	250 000 hectares	Maille 50 km
5 000 km ²	500 000 hectares	Maille 70 km
Aucune diffusion	NA	NA

Pour les groupes taxonomiques à très forte richesse spécifique et aux connaissances plus ou moins lacunaires (comme celui des invertébrés), **le tableau de critères du guide méthodologique a été rempli uniquement pour les espèces sur lesquelles un éventuel sujet de vulnérabilité était présent.**

Il a été inclus à la réflexion de chaque groupe taxonomique les **espèces absentes ou non-revues** sur le territoire et qui pourraient être (re)trouvées dans la région PACA.

Lorsque cela a été possible, une présentation de la démarche a été réalisée au sein des **COPIL et/ou COTECH des espèces bénéficiant d'un PNA ou PRA** afin d'assurer une cohérence entre ces politiques publiques. Les animateurs de ces plans ont été invités systématiquement aux ateliers d'experts afin de porter l'avis des PNA/PRA concernés. Lorsque leur présence n'a pas été possible, leur avis a été demandé par écrit et porté à la connaissance des experts et du CSRPN.

Un rapprochement avec les **SINP régionaux des territoires limitrophes** a été réalisé afin d'avoir une cohérence de floutage.

II. Poissons continentaux

Les poissons forment un groupe relativement bien connu. Une espèce bénéficie d'un plan national d'actions (l'Apron du Rhône *Zingel asper*). La connaissance actuelle a permis de réaliser une évaluation sur l'ensemble du cortège des poissons d'eau douce et amphihalins (migrateur) de la région PACA (69 taxons).

CALENDRIER ET EXPERTS SOLLICITES

L'atelier des experts régionaux s'est tenu le **6 novembre 2023** et a été animé par Hélène Chauvin (CEN PACA).

Experts présents (atelier d'experts)	Experts sollicités non présents mais ayant transmis leur avis
Michaël CAGNANT (OFB)	Mathieu CLAIR (OFB)
Pierre CAMPTON (Migrateurs Rhône Méditerranée)	
Delphine RUIZ (Association régionale des fédérations de pêche et protection des milieux aquatiques)	

La démarche et l'état d'avancement ont été présentés au sein du COTECH du **PNA Apron du Rhône le 4 décembre 2023**. Le Conseil scientifique du PNA Apron du Rhône a également été sollicité afin de rendre un avis sur l'évaluation de la sensibilité de l'espèce en mars 2024.

Experts présents (COTECH PNA Apron)
Rémi CHAPPAZ (enseignant chercheur AMU)
Jordi GIL (CEN AURA, animateur du PNA Apron du Rhône)
Romain BRIET (DREAL AURA, coordinateur PNA Apron du Rhône)
Delphine DANANCHER (CEN AURA)

RESULTATS DE L'ANALYSE

Deux espèces disparues ont été intégrées lors de cette analyse car leur apparition ou ré-apparition sur le territoire pourrait susciter un fort attrait pour les pêcheurs. Il s'agit de la **Lamproie marine** *Petromyzon marinus* et de la **Lote** *Lota lota*. Une espèce pouvant arriver sur le territoire a également été analysée pour la même raison, la **Lamproie de rivière** *Lampetra fluviatilis*.

Toutes les espèces (hormis l'Apron du Rhône) sont susceptibles d'être pêchées et remplissent donc le **critère A1**. Néanmoins, seules neuf espèces remplissent le **critère A2**. Il s'agit de l'**Alose feinte méditerranéenne** *Alosa agone*, l'**Anguille d'Europe** *Anguilla anguilla*, le **Brochet** *Esox lucius*, la **Lamproie de rivière**, la **Lamproie marine**, la **Lote**, l'**Ombre chevalier** *Salvelinus alpinus*, l'**Ombre commun** *Thymallus thymallus* et la **Truite de mer** *Salmo trutta*.



Sept de ces neuf espèces valident automatiquement le **critère B1a** par leur statut de liste rouge nationale. Une espèce, l'Alose feinte méditerranéenne (statut NT), remplit le **critère B1b** du fait de sa population fragile en région (faible densité dans les cours d'eau de présence et la population de PACA est la seule au niveau national). Une espèce, la Truite de mer (statut LC), valide le **critère B2** car elle est associée à des milieux humides (cours d'eau).

Huit de ces neuf espèces remplissant le critère B, remplissent également le **critère C1 et C2**. L'ensemble des données de vidéocomptages et de pêches de suivies à la ligne d'Alose feinte méditerranéenne sont déjà diffusées précisément via l'Observatoire des poissons migrateurs amphihalins Rhône-Méditerranée, ce qui ne remplit pas le **critère C**.

Concernant les données de **Truite de mer**, celles-ci sont très ponctuelles et bien que non diffusées précisément, les experts estiment que la diffusion massive de ces données n'amplifiera pas l'atteinte directe qui pèse sur elle. Concernant la **Truite de rivière** (qui est un morphotype de la Truite de mer), ce principe est le même. L'espèce n'est donc pas retenue dans le référentiel, malgré la validation des trois critères de la méthodologie.

La même évaluation est appliquée pour l'**Omble chevalier** (présent uniquement dans les territoires alpins de la région). En effet, les données précises ne sont pas diffusées, néanmoins les plans d'eau de présence de l'espèce sont déjà bien connus et diffusés par les fédérations de pêche. Les experts estiment qu'il n'y a pas d'enjeu à flouter ces données.

En revanche, pour l'**Ombre commun**, uniquement présent dans le Vaucluse dans les Sorgues (les tronçons précis ne sont pas diffusés actuellement), un enjeu persiste sur la diffusion des données précises de cette espèce puisque la réglementation actuelle de pêche (uniquement en no-kill) pourrait évoluer vers l'autorisation de prélèvements. La diffusion des données précises pourrait alors amplifier l'atteinte portant sur cette espèce suite à cette évolution de réglementation. Pour cette raison, l'espèce est retenue dans le référentiel de sensibilités des poissons.

Concernant le **Brochet**, l'espèce est très recherchée. Les tronçons précis de présence de l'espèce ne sont pas diffusés par les fédérations de pêche.

Concernant l'**Anguille d'Europe**, la menace principale est le braconnage des civelles. Néanmoins, n'ayant que très rarement ces informations dans les données, il est proposé de flouter toutes les données de cette espèce.

L'attrait de la **Lamproie marine** risque d'être au niveau des frayères. Néanmoins, pour la même raison que l'Anguille d'Europe, il est proposé que l'entièreté des données de cette espèce soit floutée.

Concernant l'**Apron du Rhône**, le **critère A** n'est pas rempli puisque cette espèce n'a aucun intérêt halieutique et n'est donc pas pêchée et aucun cas de braconnage n'est connu. Les atteintes sur cette espèce sont des atteintes indirectes (destruction des habitats, dérangements involontaires liés aux sites de baignades en gravières). Le **critère C** n'est également pas rempli puisque les localisations précises sont déjà diffusées par l'intermédiaire du PNA. **L'espèce n'est donc pas jugée comme sensible**. Le Conseil scientifique et le COTECH du PNA Apron du Rhône estiment qu'au contraire, l'espèce bénéficiera plus d'une libération des données pour la préservation de ses habitats.

Ce sont donc six espèces qui sont retenues comme ayant des données sensibles à la diffusion : l'Anguille d'Europe, le Brochet, la Lamproie de rivière, la Lamproie marine, la Lote et l'Ombre commun. Un floutage à la maille 5x5km est proposé pour l'ensemble des données de ces six espèces.

ESPECES NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Une attention particulière sera à apporter sur l'**Esturgeon européen** *Acipenser sturio* qui a disparu de la région mais qui pourrait faire l'objet d'un programme de réintroduction dans les 10 ou 20 prochaines années et dont l'attrait culinaire serait certain et notoire. **Cette espèce sera évaluée au titre de la sensibilité de diffusion à la faveur de la mise en place de ce type de programme.**

Une attention particulière est également à porter sur **les nouvelles espèces exotiques de poissons** (tels que les gobies) qui pourraient apparaître dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, il s'agirait de limiter la diffusion de ces localisations nouvelles afin de contenir la propagation de ces espèces. Néanmoins, il s'avère impossible de lister l'ensemble des espèces exotiques pouvant apparaître sur le territoire. **Le référentiel de sensibilité des poissons pourra être révisé à la faveur de l'apparition de nouvelles espèces.**

ESPECES SENSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE SOCLE NATIONALE ET N'AYANT PAS ETE RETENUES POUR LA LISTE REGIONALE

La liste socle nationale de sensibilité (version 2.0) comprend deux espèces sensibles de poissons qui n'ont pas été retenues dans la liste régionale : la **Loche d'Etang** *Misgurnus fossilis* et le **Chabot du Lez** *Cottus petiti*.

Ces deux espèces ne sont pas présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et n'ont donc pas été retenues pour cette raison.

La liste socle nationale de sensibilité (version 3.0, parue en 2024) ne comprend plus aucune espèce pour les poissons.

AVIS DU CSRPN

Les experts du CSRPN réunis le **07/12/2023** ont validé la sensibilité concernant les données de **l'Anguille d'Europe, de la Lamproie de rivière, de la Lamproie marine et de la Lote**. Des tests cartographiques ont été analysés afin de choisir la maille de floutage la plus pertinente (choix entre la maille 10x10km et 5x5km). C'est donc la **maille 5x5km** qui est retenue par le CSRPN.

Le Brochet et l'Ombre commun ne sont pas validés comme étant sensibles par le CSRPN du fait que les localisations de ces espèces sont déjà connues et accessibles dans le domaine public.

Les experts du CSRPN réunis le **21/05/2024** ont validé la non-sensibilité de l'Apron-du-Rhône.

AVIS DU MNHN

Les experts du MNHN ont pu évaluer la méthodologie mise en place pour évaluer chaque taxon et établir la liste de sensibilité régionale. Ils ont rendu leur avis le **20/06/2025** et notent un respect du cadre national dans la démarche d'élaboration de cette liste.

Les experts du MNHN ont émis un **avis scientifique et technique favorable** à la sensibilité des données de **l'Anguille d'Europe, de la Lamproie de rivière, de la Lamproie marine et de la Lote** aux conditions de floutage proposées par les experts et le CSRPN.



Liste des espèces à données sensibles parmi les poissons de PACA

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Élément de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
Poissons	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	Toutes les données	5x5 km	permanente
Poissons	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Toutes les données	5x5 km	permanente
Poissons	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Toutes les données	5x5 km	permanente
Poissons	<i>Lota lota</i>	Lote	Toutes les données	5x5 km	permanente



Bibliographie

Georget M. (coord.), 2021. Plan national d'actions 2020-2030 en faveur de l'Apron du Rhône. Ministère de la Transition écologique, DREAL AURA, Conservatoire d'espace naturels Rhône-Alpes, 162p.

Ichter J., Robert S., Touroult J. (coord.), 2022. Sensibilité des données à la diffusion. Guide technique du SINP. v2.0. Paris, 24 pp.

Ichter J., Rodinson E., Maurel N., Robert S., 2024. Sensibilité à la diffusion des données du SINP. Liste nationale des espèces et des habitats. Version 3.0. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). hal-04395647v3

Touroult J., 2016. SINP. Liste nationale des taxons potentiellement sensibles et des conditions de sensibilité/non sensibilité de la donnée, Version 2.

UICN Comité français, MNHN, SFI & AFB, 2019. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France. 16p.

ANNEXE : Tableau des critères d'évaluation des taxons de poissons en PACA

Groupe	Nom scientifique	A1	A2	B1a	B1b	B2	C1	C2	Éléments de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
poissons	<i>Abramis brama</i>	O	N								
poissons	<i>Acipenser baerii</i>	O	N								
poissons	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	O	N								
poissons	<i>Alburnus alburnus</i>	O	N								
poissons	<i>Alosa agone</i>	O	O		O		O				
poissons	<i>Ameiurus melas</i>	O	N								
poissons	<i>Anguilla anguilla</i>	O	O	O			N	O	toutes les données	5x5 km	P
poissons	<i>Aphanius fasciatus</i>	O	N								
poissons	<i>Atherina boyeri</i>	O	N								
poissons	<i>Atherina presbyter</i>	O	N								
poissons	<i>Barbatula barbatula</i>	O	N								
poissons	<i>Barbus barbus</i>	O	N								
poissons	<i>Barbus meridionalis</i>	O	N								
poissons	<i>Blicca bjoerkna</i>	O	N								
poissons	<i>Carassius auratus</i>	O	N								
poissons	<i>Carassius carassius</i>	O	N								
poissons	<i>Carassius gibelio</i>	O	N								
poissons	<i>Chelon auratus</i>	O	N								
poissons	<i>Chelon labrosus</i>	O	N								

O : oui / N : non / P : permanent





Groupe	Nom scientifique	A1	A2	B1a	B1b	B2	C1	C2	Éléments de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
poissons	<i>Chelon ramada</i>	O	N								
poissons	<i>Chondrostoma nasus</i>	O	N								
poissons	<i>Cobitis bilineata</i>	O	N								
poissons	<i>Cobitis taenia</i>	O	N								
poissons	<i>Coregonus lavaretus</i>	O	N								
poissons	<i>Cottus gobio</i>	O	N								
poissons	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	O	N								
poissons	<i>Cyprinus carpio</i>	O	N								
poissons	<i>Esox lucius</i>	O	O	O			O	O			
poissons	<i>Gambusia holbrooki</i>	O	N								
poissons	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	O	N								
poissons	<i>Gobio gobio</i>	O	N								
poissons	<i>Gymnocephalus cernua</i>	O	N								
poissons	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	O	N								
poissons	<i>Lampetra fluviatilis</i>	O	O	O			N	O	toutes les données	5x5 km	P
poissons	<i>Lampetra planeri</i>	O	N								
poissons	<i>Lepomis gibbosus</i>	O	N								
poissons	<i>Leucaspius delineatus</i>	O	N								
poissons	<i>Leuciscus burdigalensis</i>	O	N								
poissons	<i>Leuciscus idus</i>	O	N								
poissons	<i>Leuciscus leuciscus</i>	O	N								
poissons	<i>Lota lota</i>	O	O	O			N	O	toutes les données	5x5 km	P
poissons	<i>Micropterus salmoides</i>	O	N								
poissons	<i>Mugil cephalus</i>	O	N								
poissons	<i>Neogobius melanostomus</i>	O	N								
poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	O	N								

O : oui / N : non / P : permanent





Groupe	Nom scientifique	A1	A2	B1a	B1b	B2	C1	C2	Éléments de floutage	Niveau de floutage	Durée de floutage
poissons	<i>Osmerus eperlanus</i>	O	N								
poissons	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	O	N								
poissons	<i>Perca fluviatilis</i>	O	N								
poissons	<i>Petromyzon marinus</i>	O	O	O			N	O	toutes les données	5x5 km	P
poissons	<i>Phoxinus phoxinus</i>	O	N								
poissons	<i>Phoxinus septimaniae</i>	O	N								
poissons	<i>Platichthys flesus</i>	O	N								
poissons	<i>Pleuronectes platessa</i>	O	N								
poissons	<i>Pseudorasbora parva</i>	O	N								
poissons	<i>Rhodeus amarus</i>	O	N								
poissons	<i>Rutilus rutilus</i>	O	N								
poissons	<i>Salaria fluviatilis</i>	O	N								
poissons	<i>Salmo trutta</i>	O	N (pressenti)			O	N	O	-	-	-
poissons	<i>Salvelinus alpinus</i>	O	N (pressenti)	O			N	O	-	-	-
poissons	<i>Salvelinus fontinalis</i>	O	N								
poissons	<i>Salvelinus namaycush</i>	O	N								
poissons	<i>Sander lucioperca</i>	O	N								
poissons	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	O	N								
poissons	<i>Silurus glanis</i>	O	N								
poissons	<i>Squalius cephalus</i>	O	N								
poissons	<i>Telestes souffia</i>	O	N								
poissons	<i>Thymallus thymallus</i>	O	N (pressenti)	O			O	O			
poissons	<i>Tinca tinca</i>	O	N								
poissons	<i>Zingel asper</i>	N	N	O			O	O			

O : oui / N : non / P : permanent





Email : contact@silene.eu

Document réalisé par :



Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Pôle Biodiversité Régionale

Mission réalisée avec le soutien de :



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur